

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 27 juin 2019
Nombre des Membres en exercice : 78

**OBJET : 2019-04-10 –COMMANDE PUBLIQUE (1.3) – ZIA GONDREVILLE
FONTENOY–COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2018**

DATE DE CONVOCATION : 20 JUIN 2019

DATE DE L’AFFICHAGE : 05 JUILLET 2019 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (arrivé à compter de la 2019.04.38), Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de K. JUVEN), Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY (ayant la procuration de Patrice KNAPEK), Isabelle GUILLAUME, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT (ayant la procuration d’I. GASPARD), Philippe MONALDESCHI, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de Ch. THERMINOT), Corinne LALANCE, Damien BRASSEUR (départ à la 2019.04.36), Régis MATHIEU, Frédérique SAUVAT, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Serge GREGOIRE (ayant la suppléance de T. MIGOT), Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Alde HARMAND (ayant la procuration de C. CAMUS), Lydie LEPIOUFF, Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration d’A. BOURGEOIS), Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration d’A. ANSTETT), Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de M. VIOT), Lucette LALEVEE, Catherine GAY (ayant la procuration de Fatima EZAROIL), Guy SCHILLING (ayant la procuration de G. HOWALD), Etienne MANGEOT, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Ghislain HAZARD (ayant la suppléance de JM. HORNUT), Jean-Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Yolande AGRIMONTI, Patrice KNAPEK, Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Thomas MIGOT, François MANSION, Kristell JUVEN, Gérard HOWALD, Marie VIOT, Alain BOURGEOIS, Claudine CAMUS, Fatima EZAROIL, Alain ANSTETT, Pascal MATTEUDI, Jean-Marie HORNUT
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration, du début à la fin.
<u>Avis de suppléance :</u>	2 avis de suppléance, du début à la fin
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Des délibérations n° 2019.04.01 à 2019.04.35 : 50 présents. De la 2019.04.36 à 2019.04.37 : 49 présents. De la 2019.04.38 à la fin : 50 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Des délibérations n° 2019.04.01 à 2019.04.35 : 61 votants. De la 2019.04.36 à 2019.04.37 : 60 votants. De la 2019.04.38 à la fin : 61 votants.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2019

Application agréée E-legalite.com

Vu les dispositions de l'article L 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de concession d'aménagement conclue le 1^{er} mars 2016 par laquelle la SOLOREM a été chargée, par le Syndicat Mixte, de l'aménagement de la ZIA de Gondreville-Fontenoy.

Vu l'avenant à la convention de concession d'aménagement actant le transfert de concédant signé le 31 juillet 2018 entre le Syndicat Mixte, la CC2T et la SOLOREM

Ce CRAC comporte :

- un bilan prévisionnel actualisé mentionnant d'une part l'état des dépenses et des recettes réalisés au 31 décembre 2018, et l'estimation des dépenses et recettes restants à réaliser, le plan de trésorerie faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes;
- une note de conjoncture explicative ;
- un tableau des acquisitions et des cessions immobilières réalisées pendant l'exercice considéré.

Une synthèse de la note de conjoncture est soumise à l'examen du Conseil Communautaire.

Bilan de l'opération au 31 décembre 2018 et prévisionnel de l'opération de la nouvelle concession :

	Dernier bilan approuvé € HT	Bilan (Nouvelle concession) € HT	Réalisé au 31/12/2018 € HT
DEPENSES	13 096 821	13 096 821	4 352 193
Etudes	150 000	150 000	55 578
Foncier- appropriation sol	167 447	167 447	71 972
Reprise actif net ancienne concession	3 980 921	3 980 921	3 980 921
Travaux et honoraires	6 519 689	6 519 689	157 371
Charges non individualisables	250 000	250 000	18 915
Fonds de concours	750 342	750 342	0
Frais de gestion	828 423	828 422	20 246
Frais financiers	550 000	550 000	47 191

RECETTES	13 096 821	13 096 821	2 938 280
Cessions	10 200 000	10 200 000	41 459
Remise équipement			
Subventions	2 896 821	2 896 821	2 896 821
Participation du concédant			

Le bilan prévisionnel est équilibré sans participation financière de la collectivité.

Les dépenses à venir sur la zone concernent :

- Travaux de viabilisation de deux parcelles
- L'entretien des surfaces non commercialisées.

Faits marquants 2018

- Transfert de la ZIA à la CC2T,
- Signature d'un compromis avec LIDL,
- Plusieurs contacts ont été pris avec des prospects.

Perspectives 2019

- Projet de cession de 6 ha à ARGAN,
- Continuer les négociations avec les prospects,
- Reprise de la voirie privée de la société OJIREL,
- Travaux de viabilisation pour les parcelles ARGAN et LIDL.

Situation financière

En 2017, un prêt à moyen terme d'une durée de 5 ans pour un montant de 1 500 000 € a été signé par l'aménageur. La Région Grand Est s'est portée garante pour un montant égal à 80% du montant du prêt.

La SOLOREM sollicite l'autorisation de la CC2T pour faire appel à un crédit relais à hauteur de 500 000 €, mobilisable en fonction des besoins réels de trésorerie de l'opération.

La note de conjoncture complète est disponible sur simple demande auprès du service développement économique.

Vu l'examen en commission développement économique du 23 mai 2019,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve le compte-rendu annuel d'activité de concession d'aménagement de la ZIA Gondreville-Fontenoy au 31 décembre 2018.**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.**
- **Autorise la SOLOREM à faire appel à un crédit relais à hauteur de 500 000 €, mobilisable en fonction des besoins réels de trésorerie de l'opération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX